

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 25 (1892)

Artikel: Le jour du seigneur : étude de dogmatique chrétienne et d'histoire [suite]
Autor: Thomas, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE JOUR DU SEIGNEUR

ÉTUDE DE DOGMATIQUE CHRÉTIENNE ET D'HISTOIRE

PAR

L. THOMAS

SECONDE PARTIE

Le dimanche ou le Jour du Seigneur selon la Nouvelle Alliance.

Nous voudrions examiner d'abord ce que fit et enseigna le Seigneur Jésus à l'égard du sabbat, tel qu'il le trouva pratiqué par ses compatriotes, comment ensuite il jeta les fondements de l'institution du dimanche, puis comment cette institution s'éleva progressivement dans la période apostolique et immédiatement après.

PREMIÈRE SECTION. — LE SEIGNEUR JÉSUS.

PREMIER ARTICLE

Conduite et enseignement du Seigneur à l'égard du sabbat.

Le Seigneur, qui voulait accomplir la loi et « toute justice » (Gal. IV, 4; Mat. III, 15), observa lui-même le sabbat, dont il appréciait pleinement le bienfait. Il avait coutume non seulement d'assister en ce jour au culte de la synagogue, mais encore d'y prendre une part active, ce qu'il pouvait facilement grâce aux principes très larges de ce culte (Luc IV, 16-28; Marc I, 21; VI, 2; Luc VI, 6; XIII, 10). Dans le premier de ces passages, du plus haut intérêt, il est dit d'abord vers. 16: « Il

se rendit à Nazareth, où il avait été élevé, et, *selon sa coutume*, il entra dans la synagogue le jour du sabbat. » Ce devait être peu après le commencement de son ministère messianique en Galilée et l'emprisonnement de Jean-Baptiste¹. *Selon sa coutume*, c'est-à-dire, semble-t-il, non pas seulement depuis son baptême, mais dès le temps de sa jeunesse passée à Nazareth. Nous le voyons ensuite se lever pour faire la lecture, on lui remet le rouleau d'Esaië et, l'ayant déroulé, il lit LXI, 1-2 a : « 20) Ensuite il roula le livre, le remit au serviteur et s'assit. Tous ceux qui se trouvaient dans la synagogue avaient les yeux fixés sur lui. 21) Alors il commença à leur dire : Aujourd'hui cette parole de l'Écriture que vous venez d'entendre est accomplie. »

Peu de jours avant sa mort, le Seigneur dit à ses disciples (Mat XXIV, 20), en leur annonçant la ruine de Jérusalem et en leur commandant de la quitter en toute hâte à l'approche des aigles romaines : « Priez que votre fuite n'arrive pas en hiver ni en un jour de sabbat². » Il prévoyait donc que les chrétiens de Jérusalem célébreraient encore le sabbat et même plus ou moins le sabbat pharisaïque. Toutefois, comme l'observe Meyer, « ce *μηδέ σαββάτω* n'est point en contradiction avec les idées libérales (*freisinnigen*) de Jésus lui-même sur le sabbat (Mat. XII, 1.. ; Jean V, 17 ; VII, 22) ; car Jésus parlait alors au point de vue de ses disciples, avant leur développement postérieur (Rom. XIV, 5 ; Col. II, 16). »

Il s'en faut, en effet, de beaucoup que le Seigneur ait par sa conduite et son enseignement simplement adhéré au sabbat tel qu'il était alors pratiqué. Au nom même du sabbat mosaïque bien compris, il s'opposa très énergiquement en actes et en paroles au sabbat pharisaïque dans le sens strict du mot, et ce fut même un des principaux motifs pour lesquels les pharisiens ne tardèrent pas à conspirer sa mort. En outre, il fit clairement entendre qu'il était au-dessus du sabbat mosaïque lui-même, qu'il en était le maître et pouvait en conséquence le

¹ Vers. 14, 15, 23. — Mat. 4 : 12, 13 ; Marc 1 : 14.

² Vers. 15-21. Cp. Marc 13 : 14-19 ; Luc 21 : 20-24. Dans Marc 13 : 18, il y a seulement : en hiver.

modifier à son gré. Cette double thèse ressortira facilement de l'examen de quelques textes des Evangiles.

Le premier miracle que le Seigneur fut conduit à faire un jour de sabbat ne souleva nulle opposition. S'il y avait là des pharisiens, ils durent être stupéfaits comme tous les autres. C'était au début du ministère galiléen, très peu après la guérison racontée Jean IV, 43-54 et peu avant la visite du Seigneur à Nazareth, dont nous avons parlé. Il enseignait dans une synagogue de Capernaum¹. Tous ceux qui l'entendaient « étaient stupéfaits de son enseignement, car il les enseignait comme ayant autorité et non pas comme les scribes. » (Vers. 22). Et comme un des assistants qui « avait un esprit impur, » venait de s'écrier : « Qu'y a-t-il entre nous et toi, Jésus de Nazareth ? Tu es venu pour nous perdre. Je sais qui tu es, le Saint de Dieu, — Tais-toi et sors de cet homme, » dit Jésus (vers. 25), en réprimandant l'esprit impur ; et celui-ci, après avoir jeté le possédé dans de violentes convulsions, sortit de lui. 27) « Tous furent dans l'épouvante, de sorte qu'ils se demandaient les uns aux autres : Qu'est-ce que ceci ? Une nouvelle doctrine avec autorité ! Il commande même aux esprits impurs, et ils lui obéissent ! 28) Et sa renommée se répandit aussitôt dans tous les lieux environnants de la Galilée². »

Quelque temps après, Jésus avait déjà scandalisé les pharisiens, soit en s'attribuant le pouvoir de pardonner les péchés, soit en faisant bon accueil aux publicains et aux gens de mauvaise vie, soit en laissant ses disciples ne pas jeûner comme les pharisiens et les disciples du Précurseur³. Un jour de sabbat, il traversait des champs de blé, lorsque ses disciples arrachèrent quelques épis pour apaiser leur faim⁴. Des pharisiens deman-

¹ Marc 1 : 21-28. Cp. Luc 4 : 31-37.

² Vers. 22. *ἐξεπλήσσαντο ἐπὶ τῇ διδαχῇ αὐτοῦ*. Segond : frappés de sa doctrine J'ai traduit comme Rilliet. — On peut aussi traduire *ὡς ἐξουσίαν ἔχων* par : avec puissance, comme le font Meyer, Bleek, Klostermann, Grimm. Le mot *ἐξουσία* a les deux sens. — Vers. 25. *ἐπετίμησε*. Segond : le menaça, en disant. — Vers. 27. *ἐθαμβήθησαν*. Segond : furent saisis de stupeur. J'ai traduit comme Rilliet. — Ou : un enseignement nouveau avec puissance ! *Διδαχὴ καινὴ κατ' ἐξουσίαν*. — ³ Marc 2 : 3-22 ; Luc 5 : 17-39 ; Mat. 9 : 1-17. —

⁴ Marc 2 : 23-28 ; Luc 6 : 1-4 ; Mat. 12 : 1-4.

dèrent aussitôt au Seigneur pourquoi ses disciples violaient ainsi le sabbat, et il leur répondit ² : « N'avez-vous jamais lu ce que fit David, lorsqu'il fut dans la nécessité et qu'il eut faim, lui et ceux qui étaient avec lui, comment il entra dans la maison de Dieu du temps du grand-prêtre Abiathar et mangea les pains de proposition, qu'il n'est permis qu'aux prêtres de manger, et en donna même à ceux qui étaient avec lui ? » Le Seigneur montrait par là que les prescriptions légales n'étaient pas tellement strictes qu'elles ne pussent admettre aucune exception, puisqu'elles avaient été violées par le pieux David se trouvant dans la détresse avec ses compagnons. — D'après Mat. XII, 5, le Seigneur ajouta : « Ou n'avez-vous pas lu que les jours de sabbat, les prêtres violent le sabbat dans le Temple (en offrant les sacrifices du jour [Nomb. XXVIII, 9, 10]), sans se rendre coupables ? 6) Or je vous le dis, *il y a ici quelque chose de plus grand que le temple.* 7. Si vous saviez ce que signifie : Je prends plaisir à la miséricorde et non aux sacrifices (Osée VI, 6), vous n'auriez pas condamné des innocents. » Le Seigneur alléguait ainsi un nouvel exemple, tiré de la liberté avec laquelle les prêtres mêmes observaient la Loi selon ses propres prescriptions. Mais cet exemple, qui se rapportait directement au sabbat, avait encore une autre portée. Les scribes justifiaient cette violation accoutumée du sabbat, en expliquant que le Sanctuaire est supérieur au sabbat, qu'il le domine et en tient lieu, qu'il n'y a point de sabbat dans le Sanctuaire ³. Or le Seigneur ne craint pas de s'appliquer ce même principe pour défendre ses disciples, et il prononce cette étonnante parole : *Or je vous le dis, il y a ici quelque chose de plus grand que le Temple.* Puis il rappelle une déclaration de l'Éternel réclamant de ses adorateurs la miséricorde et la charité fraternelle plutôt que des actes cérémoniaux, tels que les sacrifices. Si les pharisiens s'en étaient souvenus, ils n'auraient point condamné les disciples. — D'après Marc (vers. 27), le Seigneur émit ensuite cette parole si lumineuse et si

¹ Nous suivrons ici Marc, mais en ajoutant trois versets transmis par Matthieu seul.

² *Real-Encykl.* ¹, XIII, p. 202; *Handw.*, p. 1311.

importante dans toute sa simplicité : *Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat* ; puis il revint encore (v. 28) sur ses propres rapports avec le sabbat, en prononçant cette troisième grande parole, prophétique au plus haut degré : *de sorte que le Fils de l'homme est maître même du sabbat*¹. Jésus, en se désignant, ici et ailleurs, comme le Fils de l'homme, ne se désignait pas simplement comme homme, ni même comme homme parfait, mais comme Messie, comme homme revêtu de la gloire divine². Evidemment, dans ces paroles du Seigneur, il ne s'agit pas seulement du sabbat pharisaïque, mais du sabbat mosaïque tout au moins. Et en effet dans Marc II, 27, où la forme est si générale et si simplement humaine, c'est le sabbat primitif qui semble lui-même visé. Dès lors il doit tomber, lui aussi, sous le coup du mot final : *Le Fils de l'homme est maître du sabbat*, et ce mot acquiert ainsi toute son incomparable grandeur.

Peu de temps après, en un autre sabbat, Jésus était de nouveau dans la synagogue de Capernaüm³. Il y trouva un homme qui « avait la main sèche », et les pharisiens observaient Jésus pour voir ce qu'il ferait. « Mais Jésus connaissait leurs pensées (Luc VI, 8), et il dit à l'homme qui avait la main sèche : Lève-toi, là au milieu. Puis il leur dit : Est-il permis, le jour du sabbat, de faire du bien ou de faire du mal, de sauver une personne ou de la tuer ? » La question ainsi posée aurait pu

¹ Ὡστε κύριος ἐστὶν ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου καὶ τοῦ σαββάτου. Luc de même, sauf ὅτι au lieu de ὥστε. Mat. : Κύριος γὰρ ἐστὶ τοῦ σαββάτου.

² Selon nous, c'est à Dan. 7 : 13, 14 que se rattache, tout au moins principalement, cette expression que Jésus s'appliqua si souvent. Elle le désigne avant tout comme Messie, comme le Roi du royaume éternel et universel qui devait succéder aux 4 monarchies essentiellement humaines signalées par Daniel, et qui apparut au prophète comme un *fils de l'homme venant sur les nuées du ciel*, c'est-à-dire entouré d'une gloire divine.

³ Luc 6 : 6 : « Il arriva un autre jour du sabbat que Jésus entra dans la synagogue. » Marc 3 : 4 : « Jésus entra de nouveau dans la synagogue. » Mat. 12 : 9 : « Jésus, étant parti de là, entra dans leur synagogue. » Neander (*Leben Jesu*³, p. 325) : vraisemblablement à Capernaum. De même Bleek, *Synopt. Erklär.*, I, p. 477. Pour ce récit nous suivrons encore surtout Marc (3 : 1-7).

susciter une réplique raisonnable de la part des pharisiens, leur suggérer la réserve d'un cas extrême, d'une alternative de vie ou de mort. Mais le terrain était dangereux ; les pharisiens, n'osant s'y aventurer, « gardèrent le silence¹. Alors, promenant ses regards sur eux avec indignation, et en même temps affligé de l'endurcissement de leur cœur, il dit à l'homme : Etends ta main. Il l'étendit et sa main fut guérie. Les pharisiens sortirent et aussitôt ils se consultèrent avec les Hérodiens sur les moyens de le faire périr, » tandis que Jésus, suivi d'une grande multitude, se retirait avec ses disciples sur les bords du lac de Génésareth². — La soudaine interpellation d'un démoniaque avait appelé Jésus à faire sa première guérison *sabbatique*, ici le Seigneur est en présence de l'hostilité des pharisiens. Il se défend en prenant en quelque sorte l'offensive. C'est lui qui va au-devant du malade, il le fait se lever, se tenir au milieu de l'assemblée, mais il interroge lui-même les pharisiens sur ce qu'il est permis ou non de faire le jour de sabbat, et, sur leur silence de mauvais aloi, il opère la guérison.

Jean V nous mène un peu plus loin dans la vie du Seigneur. Il est à Jérusalem pour une « fête des Juifs », qui paraît avoir été celle de Purim (février-mars). Il guérit à la piscine de Béthesda un homme malade depuis 38 ans, en disant : « Lève-toi, prends ton lit et marche. Aussitôt cet homme fut guéri et marcha. V. 10) C'était un jour de sabbat. Les Juifs dirent donc à celui qui avait été guéri : C'est le sabbat ; il ne t'est pas permis d'emporter ton lit. 11) Il leur répondit : Celui qui m'a guéri, m'a dit : Prends ton lit et marche. 12) Ils lui demandèrent » qui c'était. Mais l'ancien malade ne le savait pas, « car Jésus avait disparu de la foule. 14) Depuis, Jésus le trouva dans le temple

¹ Selon Mat. 12 : 11, Jésus aurait dit alors : « Lequel d'entre vous, s'il n'a qu'une brebis et qu'elle tombe dans une fosse le jour du sabbat, ne la saisira pas pour l'en retirer ? Combien un homme ne vaut-il pas plus qu'une brebis ? »

² Luc 6 : 11 : « Ils furent remplis de fureur et ils se consultèrent sur ce qu'ils feraient à Jésus. » Mat. 12 : 14, 15 : « Les pharisiens sortirent et ils se consultèrent sur les moyens de le faire périr. Mais Jésus, l'ayant su, s'éloigna de ce lieu. »

et lui dit : voici tu as été guéri ; ne pêche plus.. 15) Cet homme s'en alla et annonça aux Juifs que c'était Jésus qui l'avait guéri. 16) C'est pourquoi les Juifs poursuivaient Jésus, parce qu'il faisait ces œuvres le jour du sabbat¹. 17) Mais Jésus répondit : Mon Père continue d'agir en ce moment même, et moi j'agis aussi². 18) A cause de cela, les Juifs cherchaient encore plus à le faire mourir, non seulement parce qu'il violait le sabbat, mais encore parce qu'il appelait Dieu son propre père, se faisant lui-même égal à Dieu. » Jusqu'ici, dans cette nouvelle discussion sur le sabbat, Jésus, pour justifier sa conduite, n'avait fait que relever, dans le v. 17, son rapport tout unique avec le Père céleste, comme il l'avait déjà fait, d'après Mat. XII, 5, 6 ; Marc II, 28 et parallèles. Mais il ne s'en tint pas là dans ce qu'il dit quelques mois après sur cette même guérison de Béthesda.

Après la fête de Purim, il avait regagné la Galilée et il s'y trouvait lors de la seconde Pâque de son ministère (Jean VI, 4) ; mais revenu incognito à Jérusalem pour la fête des Tabernacles, il y fit bientôt reconnaître sa présence. Vers le milieu de la fête, il fut conduit à dire aux Juifs (Jean VII, 18) : « Celui qui parle de son chef cherche sa propre gloire, mais celui qui cherche la gloire de celui qui l'a envoyé, celui-là est vrai et il n'y a point d'injustice en lui.. 20) Moïse ne vous a-t-il pas donné la loi ? Et nul de vous n'observe la loi³. Pourquoi cherchez-vous à me faire mourir ? 21) J'ai fait une œuvre et vous en êtes tous étonnés. 22) Moïse vous a donné la circoncision, — non qu'elle vienne de Moïse, car elle vient des patriarches,

¹ « L'imparfait *εποίη*, *il faisait*, exprime malignement que la violation du sabbat est passée chez lui à l'état de principe ; il est coutumier du fait. » Godet.

² *Ὁ Πατήρ μου ἕως ἄρτι ἐργάζεται, κἀγὼ ἐργάζομαι*. Segond : opère jusqu'à présent. Oltramare : agit continuellement. Rilliet et Bonnet : travaille jusqu'à maintenant. Godet : A chaque instant où mon Père agit, j'agis aussi. Meyer : ist bis diesen Augenblick in Wirksamkeit. Grimm : *ad hoc usque tempus*.

³ Comme le remarque Godet, Jésus, en disant cela, semble avoir spécialement en vue les violations apparentes du sabbat que les Juifs commettaient eux-mêmes par obéissance à la Loi.

— et vous circoncisez un homme le jour du sabbat. 23) Si un homme reçoit la circoncision le jour du sabbat, afin que la loi de Moïse ne soit pas violée (Gen. XVII, 12 ; Lévit. XII, 3), pourquoi vous irritez-vous contre moi de ce que j'ai guéri un homme tout entier le jour du sabbat? 24) Ne jugez pas selon l'apparence, mais jugez selon la justice. » Ici le Seigneur ne combat que l'observation pharisaïque. D'une part, il rappelle aux Juifs qu'eux-mêmes, par respect pour la Loi, circoncisaient leurs enfants le jour du sabbat, si c'était le huitième jour après la naissance, et il en conclut que lui aussi ne violait pas la Loi en guérissant un homme ce même jour. D'autre part, il formule cette règle aussi éminemment morale que contraire à tout formalisme légal : *Ne jugez pas selon l'apparence, mais jugez selon la justice.*

Peu après, les chefs des prêtres et les pharisiens, voyant les bonnes dispositions de la foule pour le Seigneur, envoyèrent des huissiers pour le saisir, mais ceux-ci revinrent sans avoir osé le faire, et Jésus resta quelques jours encore à Jérusalem après la fête des Tabernacles. Il venait d'échapper à la lapidation en se cachant (Jean VIII, 59), quand il guérit un aveugle de naissance, après avoir fait de la boue avec sa salive, lui avoir appliqué cette boue sur les yeux et lui avoir enjoint d'aller se laver au réservoir de Siloë (Jean IX, 6.). « 14) Or c'était un jour de sabbat que Jésus avait fait de la boue et lui avait ouvert les yeux. 15) A leur tour les pharisiens aussi lui demandèrent comment il avait recouvré la vue. Et il leur dit : Il a appliqué de la boue sur mes yeux, je me suis lavé et je vois. 16) Sur quoi les pharisiens dirent : Cet homme ne vient pas de Dieu, car il n'observe pas le sabbat. D'autres dirent : Comment un homme pécheur peut-il faire de tels miracles ? Et il y eut une division parmi eux. » — Les mots : *Il avait fait de la boue*, dit M. Godet (1^{re} édit. p. 262), sont finement ajoutés (v. 14) pour faire ressortir dans le miracle le travail antisabbatique. Renan dit de Jésus (p. 226) : « Il violait ouvertement le sabbat. » Nous avons déjà fait voir qu'il n'en est rien (p. 363 et 367) ; dans ce cas, comme dans celui du ch. V, Jésus avait foulé aux pieds non le sabbat mosaïque, mais sa caricature pharisaïque.

Nous retrouvons Jésus à Jérusalem en décembre, lors de la fête de la Dédicace, « et les Juifs prirent de nouveau des pierres pour le lapider (Jean X, 13). 32) Jésus leur dit : Je vous ai fait voir plusieurs bonnes œuvres venant de mon Père : pour laquelle me lapidez-vous ? 33) Les Juifs lui répondirent : Ce n'est pas pour une bonne œuvre que nous te lapidons, mais pour un blasphème, et parce que toi, qui es un homme, tu te fais Dieu. 34. Jésus leur répondit :.. 37) Si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne me croyez pas. 38) Mais si je les fais, quand même vous ne me croiriez point, croyez à ces œuvres, afin que vous reconnaissiez que le Père est en moi et que je suis dans le Père. 39) Là-dessus, ils cherchèrent à le saisir ; mais il s'échappa de leurs mains. » Ces versets montrent encore le rôle considérable que les deux miracles sabbatiques accomplis par Jésus à Jérusalem jouèrent dans l'hostilité dont il y fut toujours plus l'objet. Ce qui s'était préparé sur les bords du lac de Génézareth devait se consommer dans la cité qui tuait les prophètes.

Les deux autres fragments de nos Évangiles où il est encore question de la conduite du Seigneur au sujet du sabbat, sont deux nouveaux récits de guérisons miraculeuses, et on y retrouve surtout l'énergique protestation du Seigneur contre le sabbat pharisaïque. Ces deux récits de Luc (XIII, 10-17 ; XIV, 1-6) lui appartiennent exclusivement et font partie de la section comprise entre IX, 51 et XVIII, 15, qui a peu de parallèles dans les autres Évangiles et se rapporte aux 6 à 7 mois qui s'écoulèrent entre la fête des Tabernacles, dont il est parlé Jean VII, 1—X, 21, et la fête de Pâques dans laquelle le Seigneur fut mis à mort. On y voit Jésus revenir de la Galilée et se rapprocher lentement, et en évangélisant, de Jérusalem. Nous pensons aussi, comme Godet¹ que la visite faite par Jésus à Marthe et Marie (Luc X, 38-42) correspond au court séjour qu'il fit en Judée lors de la fête de la Dédicace, pendant que les soixante-dix disciples exécutaient leur mission préparatoire (Luc IX).

Luc XIII, 10 : « Jésus enseignait dans une des synagogues le

¹ *Évang. selon saint Luc*¹, II, p. 7..., 52.

jour du sabbat. 11) Et voici il y avait là une femme possédée d'un esprit qui la rendait infirme depuis 18 ans; elle était courbée et ne pouvait aucunement se redresser. 12) Lorsqu'il la vit, Jésus lui adressa la parole et lui dit : Femme, tu es délivrée de ton infirmité. 13) Et il lui imposa les mains. A l'instant elle se redressa et glorifia Dieu. 14) Mais le chef de la synagogue, indigné de ce que Jésus avait opéré cette guérison un jour de sabbat, dit à la foule : Il y a six jours pour travailler; venez donc vous faire guérir ces jours-là, et non pas le jour du sabbat. 15) Hypocrites, lui répondit le Seigneur, est-ce que chacun de vous, le jour du sabbat, ne détache pas de la crèche son bœuf ou son âne, pour le mener boire? 16) Et cette femme, qui est une fille d'Abraham et que Satan tenait liée depuis 18 ans, ne fallait-il pas la délier de cette chaîne le jour du sabbat? 17) Tandis qu'il parlait ainsi, tous ses adversaires étaient confus, et la foule se réjouissait de toutes les choses merveilleuses qu'il faisait.»

La guérison racontée dans le second fragment (XIV, 1-6), est opérée dans la maison d'un des chefs des pharisiens, où Jésus avait été invité à un nombreux banquet de sabbat. Le ton du récit et les paroles de Jésus pendant le repas (v. 7-24), montrent qu'il n'était point alors en face d'une opposition proprement hostile. « Jésus étant entré un jour de sabbat dans la maison d'un des chefs des pharisiens, pour prendre un repas, les pharisiens l'observaient. 2) Et voici, un homme hydropique était devant lui. 3) Jésus prit la parole et dit aux docteurs de la Loi et aux pharisiens : Est-il permis, ou non, de faire une guérison le jour du sabbat? Ils gardèrent le silence. 4) Alors Jésus avança la main vers cet homme, le guérit et le renvoya. 5) Puis il leur dit : Lequel de vous, si son fils ou son bœuf tombe dans un puits, ne l'en retirera pas aussitôt le jour du sabbat¹? 6) Et ils ne purent rien répondre à cela. »

En résumé, 1^o le Seigneur avait lui-même fidèlement observé le sabbat mosaïque. 2^o Il avait énergiquement protesté contre le

¹ Cette parole a beaucoup de rapport avec celle de Mat. 12 : 11, à propos de la guérison de l'homme à la main sèche; mais elles ne sont point identiques et elles ont très bien pu être prononcées toutes les deux.

sabbat pharisaïque. 3° Il avait fait entendre qu'il était lui-même supérieur au Temple de Jérusalem et que le service de sa personne avait, en conséquence, plus encore que celui du Sanctuaire, le droit de suspendre l'observation du sabbat mosaïque. 4° Il s'était déclaré, comme Fils de l'homme, maître même du sabbat en général. 5° Sa conduite et ses paroles au sujet du sabbat furent une des causes principales de l'hostilité qui finit par le crucifier, mais, par cela même, elles rentrent à un haut degré dans le témoignage qu'il rendit à la vérité et scella de son sang.

Joignons à ces conclusions une remarque d'Orelli¹, qui du reste peut être rattachée à la protestation du Seigneur contre le sabbat pharisaïque. Jésus, loin de porter atteinte aux deux motifs attribués à l'institution du sabbat dans le Décalogue suivant l'Exode et le Deutéronome : le service de Dieu d'après l'exemple donné par lui-même (Ex. XX, 11) et le bien du prochain (Deut. V, 14, 15), fut au contraire le premier à les faire valoir. — On pourrait citer au sujet du premier motif surtout la parole de Jean V, 17 et d'Orelli cite pour le second les guérisons opérées par le Seigneur au jour du sabbat. — En d'autres termes, le Seigneur a montré au plus haut degré que le sabbat devait être observé d'une manière, non purement négative, mais essentiellement positive, qu'il ne devait pas être pratiqué pour lui-même, mais comme un moyen de servir Dieu et de faire du bien aux hommes.

SECOND ARTICLE

Fondation du dimanche par le Seigneur.

Jésus avait dit à ses disciples la veille de sa mort (Jean XVI, 12) : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter maintenant (c'est-à-dire elles ne sont pas encore à votre portée). 13) Quand... l'Esprit de vérité sera venu, il vous conduira dans toute la vérité ; car il ne parlera

¹ *Bibl. Handw.*, p. 782; Appendice ajouté dans *Real.-Encykl.* ² à l'ancien article d'Ehler, p. 165.

pas de lui-même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu... 14) Il me glorifiera, parce qu'il prendra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera. 15) Tout ce que le Père a est à moi ; c'est pourquoi j'ai dit qu'il prendra de ce qui est à moi et qu'il vous l'annoncera. »

Les choses que Jésus ne pouvait pas encore dire à ses disciples, se rapportaient en 1^{re} ligne à sa mort expiatoire et à sa résurrection. Ces bases essentielles de la doctrine chrétienne, encore si étrangères à l'esprit des apôtres, n'étaient pas encore devenues des faits, et leur théorie par conséquent ne pouvait être présentée que comme prophétie, d'une manière plus ou moins obscure et incomplète. Il s'agissait aussi soit de la vocation des Gentils, dont la réalisation ne commença pas même aussitôt après la Pentecôte, soit de l'affranchissement du christianisme à l'égard de la loi mosaïque, qui devait accompagner cette vocation et dans lequel Pierre et Paul furent de si grands ouvriers. La substitution du dimanche au sabbat se rattachait directement soit à la résurrection du Seigneur, soit à l'émancipation du christianisme. Aussi bien ne devait-elle point, elle aussi, être positivement enseignée dans les Evangiles.

Le Seigneur avait cependant préparé par sa parole une modification profonde du sabbat, en proclamant qu'il était *plus grand que le Temple et maître même du sabbat*, même du sabbat primitif. Voyons maintenant ce qu'il fit pour fonder réellement le dimanche.

A) Résurrection du Seigneur.

Jésus est mort un 6^{me} jour hebdomadaire, il est demeuré dans le sépulcre tout le sabbat et la nuit du 1^{er} jour de la semaine suivante, il est ressuscité à l'aube de ce jour.

Il est mort un 6^{me} jour hebdomadaire, après 3 heures de l'après-midi¹, et Bossuet a pu dire²: « Le jour où le 1^{er} homme, le 1^{er} Adam a été créé, est le même où le nouvel homme, le nouvel Adam, est mort sur la croix. » La 1^{re} humanité, péche-

¹ Mat. 27 : 62 ; Marc 15 : 42 ; Luc 23 : 54 ; Jean 19 : 42, etc. — Mat. 27 : 45-51 ; Marc 15 : 33-36 ; Luc 33 : 44-46.

² *Elévations à Dieu*, 3^e sem., 8^e élévation.

resse, mourut en effet sur la croix avec Jésus, son vrai chef, son saint représentant, son Rédempteur, mais c'était pour renaître elle-même à une vie toute nouvelle avec lui.

Le vendredi de la mort du Seigneur était un des 1^{ers} jours de la fête de Pâques et des pains sans levain ; c'était même le 1^{er} jour, celui de la Pâque proprement dite, un 14 Nisan¹ et Jésus, en expirant après 3 heures de l'après-midi, mourut au moment même où dans les parvis du Temple était immolé l'agneau pascal (Ex. XII, 6). Cette nouvelle et grandiose coïncidence doit être associée à deux autres non moins significatives : Jésus, se rendant de Béthanie à Jérusalem acclamé par la multitude, s'était livré ouvertement à ses ennemis le jour fixé par la Loi pour la mise à part de l'agneau pascal (Ex. XII, 3-6), alors un 1^{er} jour de semaine². En outre, au moment même où la grande victime abolissait par son propre dévouement les sacrifices typiques de l'Ancienne Alliance, l'épais rideau qui dans le Temple séparait le Lieu saint du Lieu très saint, se déchira du haut en bas³.

Avant le sabbat, le corps de Jésus était descendu de la croix, puis déposé dans un sépulcre neuf du voisinage et enveloppé provisoirement de bandelettes, de myrrhe et d'aloès. Les pieuses femmes venues avec Jésus de la Galilée, avaient suivi tout ce qui venait de se passer, et elles se proposaient de revenir après la fin du sabbat pour compléter l'ensevelissement. Une pierre avait été roulée à l'entrée de la grotte sépulcrale⁴, et les grands-prêtres et les pharisiens avaient reçu de Pilate l'autorisation de sceller la pierre et de faire garder le sépulcre par des soldats (Mat. XXVII, 62-66).

¹ Jean 13 : 1, 28, 29 ; 18 : 28 ; 19 : 13, 14, 31, 41, 42 ; Marc 15 : 21 et Luc 23 : 26 ; Marc 15 : 46 ; Luc 23 : 56 ; Marc 15 : 42 et parallèles. Voir, pour plus de détails sur la question, *La résurrection de Jésus-Christ*, étude biblique, Genève, 1870, p. 65-101.

² Jean 12 : 1. Voir les Commentaires de Godet, Meyer, etc.

³ 1 Pierre 1 : 20. — Mat. 27 : 51 ; Marc 15 : 38.

⁴ Jean 19 : 42 ; Mat. 27 : 57-60 ; Marc 15 : 42-46 ; Luc 23 : 50-54. — Jean 19 : 25 ; Marc 15 : 40 ; 3 : 18, etc. — Mat. 27 : 61 ; Marc 15 : 47 ; 16 : 1 ; Luc 23 : 55, 56 ; 24 : 1. — Mat. 27 : 60 ; Marc 15 : 46 ; 16 : 4 ; Luc 24 : 2 ; Jean 20 : 1.

Qu'il était bien choisi d'en Haut le temps pendant lequel le corps du Seigneur demeura dans le tombeau ! Le sabbat ne rappelait-il pas le repos de l'Éternel après la création de l'univers, et Jésus n'avait-il pas dit : « Tout ce que le Père fait, le Fils le fait aussi pareillement ? » (Jean V, 19). Les Israélites ne devaient-ils pas faire tout leur ouvrage pendant les 6 jours ouvriers, et Jésus, après avoir achevé tout ce qu'il avait à faire avant sa mort, n'a-t-il pas dit vers la fin du 6^{me} jour : « C'est accompli ? » Le 7^{me} jour n'a-t-il pas été un jour de repos pour son âme dans le Paradis et pour son corps dans le sépulcre ¹ ? — Et n'oublions pas que ce sabbat était doublement solennel, comme tombant sur le 15 Nisan, le 1^{er} des grands jours de la fête de Pâques, celui du repas pascal, celui qui commémorait exactement la délivrance d'Israël de la maison de servitude !

En mourant, Jésus avait achevé de poser les fondements de son œuvre rédemptrice : le 1^{er} jour qui suivit cette mort, peut donc apparaître comme le 1^{er} jour de l'affranchissement spirituel de l'humanité, comme le 1^{er} jour du nouvel Exode hors des ténèbres et de la servitude du péché. Sans doute cet affranchissement n'était point déjà consommé. Le Rédempteur lui-même était encore dans le séjour des morts, son esprit était séparé de son corps, qui demeurerait inanimé dans le sépulcre. Cet affranchissement ne sera même complet que lorsque Jésus achèvera son œuvre rédemptrice en ressuscitant les morts et en créant les nouveaux cieux et la nouvelle terre où la justice habitera. Cependant, dès qu'il avait remis son esprit entre les mains du Père céleste, en principe l'Ancienne Alliance avait fini, comme le proclama le déchirement du rideau du Sanctuaire ; la Nouvelle Alliance était inaugurée et sa réalisation allait commencer par la résurrection de Jésus, puis par l'effusion de l'Esprit saint sur les disciples dès le jour de la Pentecôte, c'est-à-dire par une résurrection spirituelle, gage elle-même d'une résurrection future plus entière et plus glorieuse. — L'humanité première s'est effondrée sous le poids

¹ *Τετέλεσται*. Segond, comme on traduit d'ordinaire : Tout est accompli. — Cp. Godet, *Le dimanche*, p. 23, et Luc 23 : 43.

de ses péchés, l'économie préparatoire de la grâce a fait son temps, l'œuvre expiatoire du Rédempteur se termine, une nouvelle humanité va sortir du sein maternel. En attendant, le corps de Jésus repose dans le tombeau. Qu'il est solennel et mystérieux le grand sabbat du Fils de l'homme !

Mais l'aube du 1^{er} jour a lui, il se fait tout à coup un grand tremblement de terre autour du sépulcre, un ange roule la pierre et s'assied dessus. Son visage est comme l'éclair et ses vêtements sont blancs comme la neige. Tout tremblants, les gardes deviennent comme morts¹.

Aussitôt après leur départ, le soleil étant déjà levé, Marie-Madeleine et ses compagnes arrivèrent. Elles s'étaient demandé avec inquiétude qui roulerait la pierre, mais elle était déjà roulée. Elles entrent dans le sépulcre, et le corps du Seigneur n'y était plus. Marie-Madeleine court aussitôt pour dire à Pierre et à Jean : « Ils ont enlevé le corps du Seigneur et nous ne savons où on l'a mis ! » Cependant un ange annonce aux autres femmes restées devant le sépulcre la grande nouvelle de la résurrection du Seigneur, qu'elles doivent transmettre aux disciples : dans leur frayeur, elles retournent à Jérusalem sans rien dire à personne. — Sur le rapport de Marie-Madeleine, Pierre et Jean courent au sépulcre. Jean arrive le premier, regarde dans le sépulcre et voit les bandelettes par terre. Pierre entre et voit, d'un côté les bandelettes, de l'autre le linge qui avait été mis sur la tête du Seigneur. Jean entre aussi et il croit le premier à la résurrection de son Maître. — Après leur départ, Marie-Madeleine se tenait près du sépulcre et pleurait. Elle fut la première qui vit Jésus ressuscité, et, le même jour, il apparut à Pierre, à deux disciples se rendant à Emmaüs², puis aux apôtres réunis. — Jésus était donc sorti du sépulcre à l'aube du 1^{er} jour, et comment ne pas reconnaître dans cette coïncidence

¹ Mat. 28 : 1-4. Nous renvoyons pour une justification détaillée du résumé qui va suivre dans le texte, à *Résurrection de Jésus-Christ*, p. 164-370. La seule modification un peu importante que nous ayons à signaler, concerne le moment de la résurrection, qui nous apparaît maintenant comme ayant eu lieu, non au lever du soleil, mais à l'aube.

² Mat. 28 : 1 ; Marc 16 : 1-4 ; Luc 24 : 1-3 ; Jean 20 : 1. — Jean 20 : 1 ; —

une sublime harmonie entre la nature et la grâce, vraiment digne de Celui qui s'appelait la *lumière du monde* ? Mais qu'était-il ce 1^{er} jour hebdomadaire, par rapport à l'année israélite et à la Pâque de l'Ancienne Alliance ? C'était un 16 Nisan, où se célébrait dans le temple de Jérusalem une importante cérémonie, profondément liée à la vie agricole des anciens Israélites. Le sacrificateur présentait alors, en l'agitant de côté et d'autre devant l'Éternel, la gerbe des prémices des moissons, de la moisson de l'orge, et dès ce moment les moissonneurs pouvaient se mettre à l'œuvre. De plus, c'était à partir de ce jour que dataient les 7 semaines au terme desquelles devait avoir lieu la fête de Pentecôte, le sabbat des semaines, appelée en conséquence *la fête des semaines*, mais aussi *la fête de la moisson, la fête des prémices de la moisson du froment*, et signalée par une nouvelle offrande de prémices, qui réclamera notre attention ¹. Jésus ressuscité n'était-il pas les prémices de la nouvelle humanité, le 2^d Adam ² ?

Mat. 28 : 5-8 ; Marc 16 : 5-8 ; Luc 24 : 4-11. — Luc 24 : 12, 24 ; Jean 20 : 3-10. — Jean 20 : 11-18 ; Luc 26 : 4-8 ; Marc 16 : 9, 10 ; Mat. 28 : 9, 10. — Luc 24 : 34 ; 1 Cor. 15 : 5. — Marc 16 : 12-13 ; Luc 24 : 13-35.

¹ Lévit. 23 : 9-15, extrait du Livre de sainteté. — Les 7 semaines se comptaient d'après Deut. 16 : 9 à partir du moment où la faucille était « mise dans les blés, » ou, plus exactement, lorsque commençait la moisson de l'orge, la plus hâtive des céréales, et d'après Lévit. 23 : 15 « *depuis le lendemain du sabbat*, depuis le jour où vous apporterez la gerbe pour être agitée de côté et d'autre. » La traduction de Segond (du sabbat, du jour où) est amphibologique, comme pouvant faire croire que ce jour était, non pas le lendemain de ce sabbat, mais ce sabbat lui-même. Le sabbat ici mentionné n'était, selon l'usage en vigueur dans le culte du second Temple, l'interprétation des Juifs orthodoxes de la Palestine et de Babylone, celle des Septante, de Philon, de Josèphe, ni un sabbat hebdomadaire, comme le pensaient les Sadducéens et comme l'admettent encore les Karéens, ni le dernier jour des Azymes, selon l'opinion adoptée par l'ancienne version syriaque et encore mise en pratique en Abyssinie. C'était le lendemain du 1^{er} jour des Azymes, leur 2^d jour, le 16 Nisan, le 15 étant un jour de repos et de sainte convocation, par conséquent une espèce de sabbat. Voir Delitzsch, *Handw.*, p. 1184 ; Oehler, *Real. Encyk.* ¹ XI, p. 476, et *Revue de théologie et de philosophie*, 1891, p. 608, 614.

² 1 Cor. 15 : 20-23 ; Col. 1 : 18 ; Apoc. 1 : 5 ; Act. 26 : 23. — Rom. 5 : 14 ; 1 Cor. 15 : 22, 45.

Ces diverses coïncidences nous paraissent bien constatées, voulues d'en Haut et toutes importantes, directement ou indirectement, surtout si elles sont réunies. Cependant leur importance est bien moindre que celle du fait lui-même de la résurrection du Seigneur. Si sa personne et sa vie forment le centre évident de l'œuvre rédemptrice de la Nouvelle Alliance, soit pour l'humanité nouvelle, soit pour chacun de ses membres, la résurrection du Seigneur est le centre même du centre, et à notre époque cette double vérité a été bien reconnue. Mais il est vrai que pour apprécier complètement l'importance primordiale de cette résurrection, il faut y voir non seulement la résurrection proprement dite par laquelle Jésus est sorti du tombeau et qui n'était encore que provisoire et incomplète, mais encore son complément essentiel, la transformation glorieuse du corps du Seigneur lors de son ascension. Ce n'est qu'en étant glorifié que Jésus est ressuscité d'une manière définitive, comme nous devons ressusciter nous-mêmes. On comprend donc comment le Christ ressuscité dont il est question 1 Cor. XV, 45-49, est proprement Jésus glorifié. Le caractère transitoire de la période des 40 jours explique aussi comment dans certains passages, tels que Hébr. I, 3, X, 12, elle n'apparaît plus entre les dernières souffrances du Rédempteur et sa séance à la droite de Dieu, qui dès lors semblent se succéder sans interruption.

Pour faire ressortir pleinement l'importance théorique de la résurrection du Seigneur, il faudrait présenter toute une Dogmatique. Mais nous nous bornerons à une seule considération.

Dans l'Ancienne Alliance, plus d'un sacrifice solennel fut suivi d'un signe miraculeux annonçant d'une manière visible, certaine, extraordinaire, que Dieu acceptait ce sacrifice. Ainsi, quand l'Eternel conclut une alliance avec Abraham, des flammes passèrent entre les deux moitiés des victimes (Gen. XV, 17-21). Quand le sacrifice de l'alliance entre l'Eternel et le peuple d'Israël eut été consommé, Aaron, ses fils et les 70 anciens furent très exceptionnellement appelés avec Moïse sur le Sinaï pour y contempler la gloire de l'Eternel (Ex. XXIV, 1-11) Quand Aaron offrit son premier sacrifice, un feu divin consuma

« l'holocauste et les graisses. Tout le peuple le vit, et ils poussèrent des cris de joie et se jetèrent sur leur face. » (Lév. IX, 23, 24.) Il y eut des manifestations du même genre dans l'histoire de Gédéon (Juges VI, 21, 22), dans celles de David (1 Chron. XXI, 26-XXII, 1) et de Salomon (lors de la dédicace du premier Temple, 2 Chron. VII, 1-3), ailleurs encore.

La résurrection de Jésus fut de même pour ses disciples un signe visible et éclatant que Dieu avait accepté l'incomparable sacrifice offert en Golgotha. Mais ici le signe fut en même temps le commencement de la chose signifiée. Cette résurrection n'est pas seulement la preuve de notre justification, elle en est aussi l'effet. Christ ressuscité est le 1^{er} de tous ceux qui doivent ressusciter par la grâce de Dieu. Il est les prémices de la nouvelle humanité qui doit être glorifiée.

Cette vérité a été nettement exprimée par Paul dans un passage qu'en général on ne traduit pas exactement, parce qu'on le comprend mal. Fréd. Godet l'a très bien expliqué¹. C'est Rom. IV, 25: *lequel a été livré à cause de nos fautes et a été ressuscité à cause de notre justification*². On y traduit d'ordinaire la préposition *διὰ* par : pour, et c'est ce qu'ont fait encore Segond, Oltramare, la nouvelle Version anglaise (*for*), Ménégoz³, etc. D'autre part, on peut signaler à côté de Godet, la version de Lausanne, Reuss, Clément⁴, etc. Si l'on traduit : pour notre justification, il est question d'un but à atteindre par la résurrection de Christ, envisagée comme nécessaire pour notre justification, en tant qu'indispensable pour la formation de notre foi à l'efficacité de la mort expiatoire du Rédempteur. Mais alors il n'y a pas un véritable parallèle entre les deux membres de la phrase, nos péchés étant antérieurs à la mort de Christ et notre justification, postérieure à sa résurrection.

¹ D'abord dans une dissertation sur « Christ mort pour nos péchés » (*Supplément théologique* de la *Revue chrétienne*, 1861), puis dans son Commentaire sur l'Épître aux Romains.

² Ὅς παρεδόθη διὰ τὰ παραπτώματα ἡμῶν καὶ ἠγέρθη διὰ τὴν δικαιοσίαν ἡμῶν.

³ *Le péché et la rédemption d'après saint Paul*. Paris 1882, p. 252.

⁴ *Théologie chrétienne au siècle apostolique*¹, II, p. 108. — *Chrétien évangélique*, 1871, p. 467.

Il en est autrement si l'on donne à *διὰ* dans les deux membres de la phrase le sens tout au moins ordinaire de cette préposition. Alors, de même que nos péchés sont antérieurs à la mort de Christ, notre justification l'est à sa résurrection : elle est objectivement un but déjà atteint par la mort du Seigneur, dont la résurrection est un premier effet de notre justification. L'humanité pardonnée à cause de la mort de Christ commence à ressusciter en lui, son divin Chef. La résurrection de Christ est un 1^{er} effet de la justification de l'humanité grâce à la mort expiatoire du Calvaire ; et, en cette qualité, elle est pour Paul, au plus haut degré, « la proclamation par Dieu même de la justification de l'humanité, le monument de la parfaite amnistie offerte au monde pécheur » (Godet, *Rom.* I, p. 22). — *Rom.* IV, 25 n'est pas, du reste, le seul passage de son espèce dans le Nouveau Testament, on peut en rapprocher, outre 1 *Cor.* XV, 20, 23, le v. 18 (cp. v. 14), *Eph.* II, 4-6 ; *Col.* II, 12, III, 1-4 ; 1 *Pierre* I, 3-5 (cp. 18-21) et l'ensemble même de la doctrine biblique de la Rédemption.

B) Première apparition aux disciples réunis.

Non seulement le Seigneur est ressuscité un 1^{er} jour hebdomadaire, mais encore c'est en ce même jour qu'après être apparu à Marie-Madeleine, à Pierre, aux deux disciples qui se rendaient à Emmaüs, il s'est retrouvé le soir, et pour la 1^{re} fois, au milieu de ses disciples. Cette réunion fut la 1^{re} assemblée chrétienne postérieure à la résurrection du Seigneur et, malgré toute son infirmité, elle représentait déjà l'Eglise de tous les temps. Il y avait là en particulier les onze apôtres, sauf Thomas. Cette apparition fut en outre de la plus haute importance au point de vue de la foi des disciples, et elle nous a été rapportée *Luc* XXIV, 33-43 et *Jean* XX, 19-29. Voir aussi *Marc* XVI, 14.

Bien que les portes « du lieu » eussent été « fermées par crainte des Juifs, » Jésus apparut tout à coup au milieu de ses disciples et il leur dit à deux reprises : *Que la paix soit avec vous !* Ils s'imaginaient voir *un esprit*, mais il leur dit : *Pourquoi êtes-vous troublés et pourquoi pareilles pensées s'élèvent-elles dans vos cœurs ? Voyez mes mains et mes pieds, c'est bien moi ; tou-*

chez-moi et voyez ; un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai. Et comme, dans l'excès de leur joie, ils doutaient encore : *Avez-vous ici quelque chose à manger ?* ajouta-t-il, et il mangea de ce qu'ils présentèrent. Puis il leur reprocha de n'avoir pas cru ceux qui l'avaient vu ressuscité, et il leur rappela ce qu'il leur avait dit auparavant sur l'accomplissement qui devait se faire de toutes les prédictions de la loi de Moïse, des Prophètes et des Psaumes. « Ainsi, continua-t-il, il est écrit que le Christ souffrirait et qu'il ressusciterait des morts le 3^{me} jour et que la repentance et le pardon des péchés seraient prêchés en son nom à toutes les nations, à commencer par Jérusalem. Vous êtes témoins de ces choses. Et voici j'enverrai sur vous ce que mon Père a promis ; mais vous, restez dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la puissance d'en Haut. » Le Seigneur garantit même la réalisation prochaine de cette promesse par un acte symbolique très expressif : « il souffla sur eux et leur dit : Recevez le S. Esprit. » Le S. Esprit qu'il leur enverrait, devait donc être envisagé comme un souffle de la bouche du Seigneur.

Jean accentue l'indication du jour de cette apparition : *Le soir de ce jour, qui était le 1^{er} jour de la semaine*, dit-il¹. Quant à Luc, l'indication ne pourrait pas être plus nette, bien que non accentuée. Il rattache en effet l'apparition au prompt retour à Jérusalem des deux disciples revenant d'Emmaüs, et il avait dit expressément au v. 13 que Jésus leur était apparu *ce même jour* où il était ressuscité. De même Marc, mais moins nettement (XVI, 9-14).

C) Seconde apparition aux disciples réunis².

« *Huit jours après* (c'est-à-dire le 1^{er} dimanche après celui de la Résurrection), *les disciples étaient de nouveau réunis*, raconte Jean (XX, 26-29), *et Thomas se trouvait avec eux. Jésus vint, les portes étant fermées, se présenta au milieu d'eux et dit : La paix soit avec vous ! Puis il dit à Thomas : Avance ici ton doigt et regarde mes mains ; avance aussi ta main et mets-la*

¹ Ὁμοίως οὖν ὀψίας τῆς ἡμέρας ἐκείνης τῆς μὲν σαββάτων. Cp. v. 1.

² Cp. Godet, *Le dimanche*, p. 23 ; Riehm, *Handw.* p. 1312.

dans mon côté ; et ne sois pas incrédule (voir v. 24, 25), mais crois. Thomas lui répondit : Mon Seigneur et mon Dieu ! Jésus lui dit : Parce que tu as vu, tu as cru. Heureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru ! »

Telle fut la 2^{de} des apparitions à une réunion de disciples, comme le prouve Jean XXI, 14. La 3^{me} eut lieu sur les bords du lac de Génésareth (Jean XXI, 1-23). La 4^{me} fut la grande apparition sur une montagne de la Galilée à plus de 500 frères et après un rendez-vous itérativement donné (Mat. XXVIII, 16-20 ; Marc XVI, 15-18 ; Luc XXIV, 47-49 ; 1 Cor. XV, 6). En fait cette dernière apparition fut la 7^{me} des apparitions du Seigneur ressuscité¹.

La 2^{de} apparition du Seigneur à une réunion de disciples tomba donc précisément sur le 1^{er} anniversaire hebdomadaire de la Résurrection et elle dut souligner la 1^{re}. Le Seigneur n'indiquait-il pas par là que le 1^{er} jour de la semaine devait être mis à part et rattaché au souvenir de la Résurrection ?

Saint Paul semble avoir réuni les deux apparitions quand il dit : « il est apparu à Céphas, puis aux douze » (1 Cor. XV, 5). Toutes deux étaient essentiellement destinées au collège apostolique et, sous ce rapport, leur importance est grande, puisque les apôtres devaient être les témoins officiels de la résurrection de leur Maître² et après lui, à son service, sous sa haute influence, les premiers fondateurs de l'Eglise (Mat. XVI, 18 ; Eph. II, 20, etc.).

¹ Voir *La résurrection de Jésus-Christ*, p. 331-333.

² Jean 15 : 27 ; Luc 24 : 48 ; Act. 1 : 21, 22 ; 2 : 32 ; 3 : 15, 10 : 40-42, etc. Bien que Paul ait été appelé à devenir apôtre tout autrement que les douze, on retrouve cependant en lui le même caractère essentiel de *témoin* de la résurrection de Jésus : Act. 22 : 14, 15 ; 26 : 16 ; 1 Cor. 9 : 1 ; 15 : 3-11 ; Act. 13 : 30-32 ; 17 : 3, 11 ; 26 : 22, 23. Il avait eu lui-même son apparition de Jésus glorifié (Act. 9 : 1-19, etc.), de même que Jacques, le frère du Seigneur, qui, lui aussi, devait devenir un apôtre surnuméraire, avait eu son apparition du Seigneur ressuscité. (1 Cor. 15 : 7. Voir *Résurrection de Jésus-Christ*, p. 278-287.)

D) La Pentecôte chrétienne¹.

Dix jours après l'Ascension, le 8^{me} dimanche à partir de la Résurrection, le 7^e à partir du 1^{er} dimanche qui la rappelait, on célébrait à Jérusalem la Pentecôte, les disciples étaient tous réunis « en un même lieu, » parmi eux étaient les 12 apôtres, Judas ayant été remplacé par Matthias, et ce fut alors qu'avec éclat commença l'accomplissement de la grande promesse du Seigneur. Le Saint-Esprit fut répandu sur les disciples et, comme signes de cette effusion, un bruit semblable à celui d'un violent coup de vent se fit entendre d'en Haut, des langues de feu se posèrent sur les têtes des disciples et ils se mirent à louer Dieu en langues étrangères. Une grande multitude d'Israélites, en partie venus de diverses contrées pour la fête de l'Ancienne Alliance, se réunit autour du lieu qui vit s'épanouir pour la première fois l'Eglise chrétienne, toute resplendissante d'humilité, de gratitude, d'adoration, d'espérance, d'amour fraternel, de zèle missionnaire. Pierre annonça, avec démonstration d'esprit et de puissance, que Jésus le crucifié était ressuscité, qu'il s'était élevé au ciel, qu'il venait de répandre l'Esprit saint promis par les prophètes, qu'il était bien le Christ, — et dès ce jour les apôtres étaient à la hauteur de leur sainte mission, l'Eglise, largement fondée au sein d'Israël.

Ici encore comment méconnaître une magnifique coïncidence ? Tandis qu'au 2^d jour des Azymes le sacrificateur présentait la gerbe des prémices de la moisson de l'orge, la plus précoce des céréales, à la Pentecôte, chaque père de famille devait apporter au Temple deux pains de froment, pour qu'ils fussent offerts à l'Eternel comme prémices. Ce n'était donc plus une seule gerbe offerte par le sacrificateur au nom du peuple, c'était autant de couples de pains de froment qu'il y avait de pères de famille. Après le dimanche de la Résurrection, où Un seul était ressuscité, devait venir le dimanche de la Pentecôte chrétienne. Ce fut alors, en effet, tout un nouveau peuple qui

¹ Cp. Godet, *Le dimanche*, p. 23 ; Meyer, à Act. 2 : 1 ; 20 : 7.

du sein de l'humanité déchue commença à ressusciter spirituellement autour du Rédempteur, et cette résurrection spirituelle annonçait elle-même la résurrection nouvelle et glorieuse qui doit être un jour le partage de tous les rachetés¹.

¹ Le fondement évangélique de l'institution du dimanche a été remarquablement exposé, mais non sans emphase ni sacerdotalisme, par le pape Léon-le-grand (440-461). Dans une lettre écrite à Dioscore, évêque d'Alexandrie, il lui recommande d'ordonner les prêtres le jour du dimanche, « consacré par de si grands mystères dans les dispensations divines que tout ce qui a été constitué de plus glorieux par le Seigneur l'a été dans la dignité de ce jour. » Puis il dit : « En ce jour, la création a commencé. En ce jour, par la résurrection de Christ, la mort a été détruite et la vie a commencé. Ce jour-là, les apôtres prennent du Seigneur la trompette pour annoncer l'Évangile à toutes les nations, et ils reçoivent le sacrement de la régénération pour le porter dans le monde entier. En ce jour, comme l'atteste le bienheureux évangéliste Jean (20:21), les disciples étant rassemblés et les portes fermées, lorsque le Seigneur entra, il souffla sur eux et dit : Recevez le Saint-Esprit. Les péchés de ceux à qui vous les pardonnerez où à qui vous les retiendrez, seront pardonnés ou retenus. (v. 22.) En ce jour enfin arriva le Saint-Esprit promis aux apôtres par le Seigneur. (Act. 2: 1 ; Jean 14: 16 ; 16: 17.) Il nous a été ainsi insinué et transmis, comme par une règle céleste, que ce jour, où sont réunis tous les dons de la grâce, est aussi celui où nous devons célébrer les mystères des bénédictions sacerdotales. » Ep. IX. *Patrologie latine* de Migne, LIV, p. 626.
